

## **Délégation de service public - Centre de Kinésithérapie et Balnéothérapie de la Mouillère - SELARL Centre de la Mouillère - Rapport sur l'exercice 2004 (octobre 2003 - octobre 2004)**

**Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur :** Par délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 1998, la Ville de Besançon a décidé de déléguer la gestion du Centre de Kinésithérapie de la Mouillère à une équipe de masseurs-kinésithérapeutes, constituée en Société d'Exercice Libéral (SELARL).

L'établissement entre dans les éléments composant la station hydrominérale de la Mouillère. Le contrat de concession a pris effet le 15 avril 1998 et viendra à échéance le 31 décembre 2010.

### **A - Analyse de l'activité du service délégué**

Il convient tout d'abord de noter un retour à la normale en ce qui concerne le nombre de praticiens. En effet, le départ de quatre associés sur huit en 2001, personnes détenant des parts sociales, avait été compensé par le recrutement de quatre assistants rémunérés par rétrocessions d'honoraires : un cinquième associé avait été intégré à l'équipe en 2002 et un sixième, le 1<sup>er</sup> mars 2003.

Il faut ajouter que, pour l'exercice suivant, deux nouveaux associés sont présents depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, permettant à la société de retrouver un équilibre et le niveau atteint en 2001, soit huit associés.

Ainsi, les objectifs fixés à la fin de l'exercice précédent ont été atteints :

#### **1) Intégration du Centre dans les réseaux de soins**

- deux collaborateurs travaillent avec le réseau «Gentiane», réseau de soins des diabétiques de type 2.
- un collaborateur oeuvre également dans la mise en place d'un réseau de soins en faveur des enfants atteints d'obésité.
- un collaborateur participe à la mise en place d'une coordination entre le service d'endocrinologie du CHU et les acteurs de santé libéraux.

#### **2) Modernisation des locaux**

Dans le cadre de l'avenant à la convention de 1998, la Ville avait autorisé la société à effectuer des travaux de rénovation financés par cette dernière pour un montant de 100 000 €. Ceux-ci ont été réalisés :

- rénovation des douches et vestiaires pour la piscine,
- pose de 250 m<sup>2</sup> de revêtements de sol,
- création de deux salles de massage,
- réfection d'une salle de gymnastique.

#### **3) Poursuite de la diversification des activités**

Le nombre d'actes hors nomenclature de la Sécurité Sociale a continué de progresser notamment par la mise en place d'un programme d'activités physiques spécialement adapté aux personnes en surcharge pondérale.

#### **4) Poursuite des efforts de rénovation**

D'une manière générale, l'exercice s'est déroulé de façon très favorable avec un niveau d'activité jamais atteint depuis 1998, année de relance du Centre Thermal.

## B) - Analyse des comptes de l'activité déléguée

### 1 - Comptes du délégataire

#### Bilan

L'actif immobilisé de la société s'élève à 161,8 K€ : 90,2 K€ de fonds commercial et 69,7 K€ d'équipements (dont 31,7 K€ d'immobilisations en cours pour les travaux de rénovation des locaux non encore terminés à la clôture de l'exercice).

Les fonds propres progressent (164 K€ contre 139 K€ en 2003) du fait du résultat d'exercice positif (+ 22,7 K€) et de la légère augmentation du capital social (intégration d'un nouvel associé).

Le fonds de roulement progresse et s'élève à 91 K€. Il n'y a plus de besoin en fonds de roulement, et au 31.12.2004 la trésorerie de la société se monte à 184 €.

#### Exploitation

On constate que :

- le chiffre d'affaires global de la société est en augmentation de 30,8 % (557,6 K€, contre 426,2 K€ en 2003) : cela s'explique par l'arrivée d'un nouvel associé (voir ci-dessus). Il faut rappeler qu'un nouveau mode de calcul du chiffre d'affaires de la société a été mis en place en 2003 : addition du chiffre d'affaires des gérants associés et des rétrocessions d'honoraires des assistants recrutés. Ce chiffre d'affaires se répartit comme suit :

- le chiffre d'affaires des gérants associés, établi à 512,8 K€, est en forte augmentation (+ 38,3 %),
- celui provenant des rétrocessions d'honoraires des assistants recrutés passe de 55,3 K€ en 2003 à 44,8 K€ en 2004 (- 19 %).

Ce chiffre d'affaires constitue la totalité des produits de la société, mais il ne représente pas la totalité de l'activité du Centre, puisqu'il ne prend pas en compte la partie non rétrocédée à la société du chiffre d'affaires des assistants.

• les charges sont en augmentation de 10,3 %, soit + 49,4 K€, conséquence de la progression des charges de personnel (+ 24,8 %, soit + 67,6 K€), les autres postes de dépenses étant en diminution : - 20,9 % pour les dotations aux amortissements, - 11,3 % pour le poste impôts et - 4,6 % pour les charges externes (soit globalement - 15 K€ pour ces trois postes).

• le résultat d'exploitation passe de - 55,6 K€ en 2003 à + 26,4 K€ en 2004, le résultat net s'élevant à + 22,7 K€. Un impôt sur les bénéfices d'un montant de 2 176 € a été versé sur cet exercice.

### 2 - Rapports financiers avec la Ville

La SELARL Centre de la Mouillère, selon les dispositions du contrat de concession, a versé à la Ville une redevance fixe de 18 848 € en 2004 (il est à noter qu'à partir de 2003 -clause contractuelle- cette redevance fixe est passée de 3 659 € à 18 848 €).

La redevance variable (5 % du chiffre d'affaires au-delà de 304,9 K€) s'élève à 2 835 €.

La Société règle également à la Ville le montant des charges correspondant à la consommation d'eau de l'établissement thermal et à la fourniture d'eau salée (réservoir du Chasnot et Puits de Miserey). Ces frais, relativement constants, s'élèvent à 11 367 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport qui a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 13 octobre 2005.

«**Mme Martine BULTOT** : Monsieur le Maire, quelques mots sur le développement de ce centre de kinésithérapie et balnéothérapie. Il y a quelques années pas trop éloignées, on s'est posé la question de la pérennité du centre de kinésithérapie de la Mouillère, confronté à des problèmes importants, à commencer par la défection d'une partie de l'équipe des praticiens et à des investissements importants pour rénover un établissement dont les équipements avaient vieilli. L'opiniâtreté de la Ville et de l'équipe réduite restée en place a permis progressivement de résoudre ces questions et de reprendre enfin cette année une courbe ascendante. L'équipe de kinés est aujourd'hui au complet, elle a su réfléchir et s'adapter aux problèmes de santé du moment. Vous avez pu constater dans le rapport qu'une partie de leurs activités est orientée par l'intermédiaire du réseau Gentiane vers les diabétiques. Ils se sont orientés aussi vers l'obésité en particulier l'obésité de l'enfant qui, comme vous le savez, est une très grande préoccupation des acteurs de santé. Ils travaillent également en étroite collaboration avec le service d'endocrinologie du CHU et les endocrinologues libéraux. Il existe également une activité hors nomenclature de gymnastique, d'esthétique et d'aquagym surtout, 30 cours. On peut donc dire à l'heure actuelle qu'il y a tout lieu de se féliciter de l'accompagnement par la Ville de Besançon, de la confiance qu'elle a accordée aux équipes en place qui ont besoin de ce soutien car les conditions de travail et d'usure des équipements sont particulières, dans la mesure où l'eau salée est la matière première qui est utilisée en permanence. Le centre de balnéothérapie s'intègre parfaitement bien et de façon complémentaire dans l'espace occupé par le théâtre, CDN, le Casino, l'Hôtel Mercure et le Parc Micaud et contribue à l'attrait touristique de Besançon».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.*